Informations de base

2010/2242(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Crise financière, économique et sociale: recommandations concernant les mesures et initiatives à prendre. Rapport final **Subject** 4 Cohésion économique, sociale et territoriale 5.03 Economie mondiale et mondialisation 5.05 Croissance économique	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	CRIS Commission spéciale sur la crise financière, économique et sociale	BERÈS Pervenche (S&D)	15/10/2009
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Affaires économiques et financières	REHN Olli	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
07/10/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
30/05/2011	Vote en commission		Résumé
15/06/2011	Dépôt du rapport de la commission	A7-0228/2011	
06/07/2011	Décision du Parlement	T7-0331/2011	Résumé
06/07/2011	Résultat du vote au parlement		
06/07/2011	Débat en plénière		
06/07/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2010/2242(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Commission spéciale/d'enquête

Base juridique	Règlement du Parlement EP 213
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CRIS/7/04317

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE460.836	17/03/2011	
Amendements déposés en commission		PE462.899	26/04/2011	
Amendements déposés en commission		PE462.900	26/04/2011	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0228/2011	15/06/2011	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0331/2011	06/07/2011	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2011)8297	15/11/2011	

Crise financière, économique et sociale: recommandations concernant les mesures et initiatives à prendre. Rapport final

2010/2242(INI) - 06/07/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 434 voix pour, 128 voix contre et 33 abstentions, une résolution sur la crise financière, économique et sociale: recommandations concernant les mesures et initiatives à prendre.

I) Dette souveraine européenne et crise de l'euro : le Parlement souligne que, à la suite de la dégradation de la note de la dette souveraine de la Grèce, de l'Irlande et du Portugal par les agences de notation, on a observé des répercussions dans les pays de la zone euro et un changement d'orientation des portefeuilles reflétant des comportements spéculatifs et risqués de la part des investisseurs. De ce fait, la Grèce, l'Irlande et le Portugal n'étaient plus à même de se financer sur le marché à des taux durables, ce qui a conduit l'Union européenne et le Fonds monétaire international à leur fournir une aide financière dans le cadre de leurs programmes.

La résolution met l'accent sur les points suivants :

- il conviendrait de **limiter la dépendance vis-à-vis de la notation externe** - qui sont en grande partie à l'origine de la crise financière - en s' inspirant des principes définis par le Conseil de stabilité financière en octobre 2010 ;
- **l'Organisation internationale du travail (OIT)** devrait être associée aux programmes d'aide financière de l'Union et du FMI;
- un **audit transparent des dettes publiques** doit être organisé pour déterminer leur origine et connaître l'identité des principaux détenteurs de titres de la dette ainsi que les montants détenus;
- étant donné que les approches bilatérales et multilatérales constituent une menace pour l'intégration économique, la stabilité financière et la crédibilité de l'euro, les États membres de l'Union européenne devraient agir unis, élaborer une **coordination beaucoup plus étroite des politiques budgétaires** (et, le cas échéant, élaborer une politique commune assortie d'un budget européen suffisant, financé en partie par des ressources propres), et mettre en place les dispositions pour assurer la gestion de la crise ainsi que la convergence économique et budgétaire.

Soulignant que tous les États membres revêtent une importance systémique, le Parlement réclame **un ensemble de réformes globales**, solidaires et axées sur l'intégration sociale, destinées à s'attaquer aux faiblesses du système financier. Il préconise :

- le développement de l'idée d'un **Trésor européen** afin de renforcer le pilier économique de l'Union économique et monétaire ;
- l'adoption de mesures permettant de surmonter le manque actuel de compétitivité au moyen de **réformes structurelles** adaptées aux objectifs de la stratégie Europe 2020 et aux causes sous-jacentes à la crise de la dette publique;

- que les États membres garantissent la **viabilité des finances publiques et une croissance stable** en se fondant sur des politiques saines de dépenses publiques qualitatives et des méthodes équitables et efficaces de perception des recettes.

La Commission est invitée à **réfléchir à un futur système d'euro-obligations**, lesquelles offriraient une solution de rechange viable au marché obligataire en dollars des États-Unis, favoriseraient l'intégration du marché de la dette souveraine européenne, la réduction des coûts de financement, le renforcement de la liquidité, la consolidation de la discipline budgétaire et le respect du pacte de stabilité et de croissance, la promotion des réformes structurelles coordonnées et une stabilité accrue des marchés de capitaux.

En cas d'émission d'euro-obligations, cette émission devrait être **limitée à un ratio de la dette au PIB de 60% sous le régime de la responsabilité solidaire**, en tant que dettes publiques de premier rang, et être associée à des mesures d'incitation visant à réduire la dette souveraine pour lui faire atteindre ce niveau. L'objectif principal des euro-obligations devrait être de réduire la dette souveraine, d'éviter tout aléa moral et de prévenir la spéculation contre l'euro.

Le Parlement constate qu'il existe un accord politique sur une révision de l'article 125 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne pour transformer le système temporaire du Fonds européen de stabilité financière en un Mécanisme européen de stabilité permanent d'ici à 2013. Il demande que le MES soit converti, dans une phase ultérieure, en une **Agence européenne de la dette** et que le Parlement européen soit investi d'un rôle de premier ordre dans cette modification du traité.

II) Déséquilibres mondiaux et gouvernance : rappelant que des économies développées aussi bien que des économies émergentes, comme les États-Unis et la Chine, contribuent aux déséquilibres mondiaux, les députés se félicitent de la participation active et de l'intégration accrue de la Chine dans le système de gouvernance économique mondiale. Ils préconisent d'adopter **une approche asymétrique pour rééquilibrer la demande mondiale** : les pays qui dégagent d'importants excédents extérieurs (la Chine, par exemple) doivent diversifier les moteurs de la croissance et stimuler la demande intérieure, tandis que les pays qui accusent de forts déficits (comme les États-Unis) doivent accroître leur épargne intérieure et parachever les réformes structurelles.

Le Parlement considère que l'Europe devrait s'employer à conclure **un accord commercial mondial équilibré, libre et équitable** afin de réduire les différences entre les économies émergentes et les économies développées. Il souligne l'importance de **l'esprit de réciprocité** dans les relations de l'Union européenne avec ses principaux partenaires stratégiques. Il insiste également sur la nécessité d'une **réforme en profondeur de la gouvernance économique et financière mondiale**.

La résolution appelle à l'instauration de nouvelles modalités d'assistance financière, comme suit:

1) **Un FMI réformé** pourrait agir comme prêteur de dernier ressort au niveau mondial et d'épargner aux pays individuels la nécessité d'accumuler des réserves de change, si sa capacité à fournir des liquidités à court terme et à assurer des filets de sécurité financiers plus solides était renforcée. L'Union doit «parler d'une seule voix» et avoir, à moyen terme, un seul représentant au sein du Conseil d'administration du FMI, notamment pour défendre la zone euro.

2) Objectifs du millénaire pour le développement: la crise actuelle a mis en lumière la nécessité de créer des incitations pour les marchés financiers à promouvoir les investissements à long terme et le développement durable. Dans ce contexte :

- le rôle financier des banques et des organisations multilatérales et bilatérales de développement devrait être revalorisé en réponse aux demandes financières accrues des pays en développement;
- les recettes issues des taxes sur les transactions financières pourraient être en partie utilisées pour financer les OMD et seront nécessaires pour tenir les engagements internationaux sur le climat;
- il importe de continuer à explorer d'autres moyens de financer les instruments de développement, à l'instar de la restructuration et de l'annulation des dettes des pays les plus pauvres et de la promotion des transferts de fonds;
- il est nécessaire de réitérer les engagements en faveur d'une aide publique au développement prévisible et d'explorer des sources de financement innovantes supplémentaires pour combler le déficit de financement engendré dans les pays en développement par la contraction des économies;
- les États membres devraient réitérer leur promesse de consacrer 0,7% du RNB à l'aide au développement visant à financer la réalisation des OMD.

3) L'Union européenne doit définir ses priorités politiques et les instruments financiers afin de **renforcer la coopération euro-méditerranéenne** à la lumière des bouleversements et des développements qui ont lieu dans les pays partenaires de la rive sud de la Méditerranée.

La Commission est invitée à **remédier à la volatilité des prix sur les marchés agricoles** et à lutter contre la spéculation excessive et nuisible, au travers notamment de la législation sur les marchés financiers qui sera prochainement mise en place dans l'Union.

III) Pour un nouveau système monétaire : rappelant qu'aucun pays ni aucun bloc de pays ne tirerait aucun profit d'une « guerre des devises », le Parlement estime que le système monétaire international (SMI) doit être réformé en vue d'assurer une coopération macroéconomique systématique et complète, allant de pair avec une croissance mondiale durable et équilibrée. Le SMI devrait traiter entre autres les questions suivantes:

- **taux de change**: la première étape consisterait à mener des politiques permettant un ajustement graduel adéquat des taux de change aux évolutions des fondamentaux macroéconomiques;
- **monnaie de réserve**: le système actuel de réserve international fondé sur le dollar pourrait être remplacé progressivement par un système multilatéral fondé sur des droits de tirage spéciaux (DTS) qui représenterait un vaste panier de devises du monde entier, notamment de renminbi chinois et de réal brésilien;

- **flux de capitaux**: un système de règles multilatéral devrait être adopté pour favoriser les mouvements à long terme des capitaux, faciliter les sorties de capitaux non spéculatifs et éviter les effets perturbateurs sur les marchés fragmentés des valeurs mobilières. Cela permettrait d' assurer un fonctionnement transparent, ouvert et fluide des marchés des obligations du trésor, tout en évitant leur utilisation détournée pour la promotion de politiques mercantilistes ou du «chacun-pour-soi».

Les députés suggèrent d'envisager, à long terme, la possibilité de **créer une monnaie de réserve mondiale** fondée, dans un premier temps, sur le développement et la transformation de DTS et du FMI.

IV) Accroître la compétitivité et la durabilité de l'Union européenne et mettre en œuvre la stratégie Europe 2020 : le Parlement demande qu'il soit tenu compte intégralement et de façon cohérente des objectifs de la stratégie Europe 2020 et de la nécessité de surmonter tous les déséquilibres internes de l'Union dans la définition du contenu du semestre européen. Dans ce contexte, ils demandent **davantage de compatibilité et de complémentarité entre les budgets nationaux et le budget de l'Union**.

La résolution souligne que l'assainissement budgétaire doit s'accompagner **d'objectifs à moyen et long terme** tels que ceux identifiés par la stratégie Europe 2020, en particulier en ce qui concerne la création d'emplois, l'inclusion sociale, l'investissement dans les infrastructures, dans l'utilisation rationnelle des ressources, dans la transformation écologique de l'économie et dans une société de la connaissance. Les députés soulignent toutefois que la discipline budgétaire peut, si elles est imposée sans une stratégie bien définie, nuire aux perspectives de croissance, réduire la compétitivité et mettre gravement à mal l'économie sur le long terme. Rappelant l'échec de la méthode ouverte de coordination, ils estiment que la stratégie Europe 2020 doit inclure des objectifs contraignants définis par la Commission pour les États membres.

La résolution met l'accent sur les points suivants :

- **la création d'une Communauté européenne de l'énergie** est essentielle, en tant que projet politique essentiel pour poursuivre la transition vers les énergies renouvelables tout en maximisant l'efficacité énergétique, tout en renforçant l'indépendance énergétique de l'Union et en instaurant un véritable marché de l'énergie interconnecté ;
- tant les soulèvements importants dans nos régions avoisinantes que l'évolution démographique au sein de l'Union exigent une **politique migratoire commune**. L'accord de Schengen - qui demeure une réalisation exceptionnelle pour les citoyens de l'Union - devrait être sauvegardé ;
- l'UEM et le marché intérieur requièrent une **coordination renforcée des politiques fiscales nationales**. La qualité de l'imposition doit être améliorée pour fournir les mesures d'incitation adéquates pour l'emploi, l'innovation et l'investissement à long terme ;
- la Commission doit **faciliter davantage le financement en capitaux propres des PME**, que ce soit par le capital-risque ou par des actions cotées, davantage d'aide en provenance des fonds structurels, à la place du recours à l'endettement, en particulier pour les entreprises de haute technologie en phase de démarrage ;
- **de nouveaux emplois et de meilleurs emplois** sont une condition préalable à la mise en œuvre d'une stratégie de croissance équitable, verte et intelligente ;
- il est nécessaire de mettre en place d'une **stratégie d'éducation** comportant des mesures axées entre autres sur : i) l'éducation des jeunes enfants, l'enseignement professionnel et universitaire et l'enseignement des adultes pour l'innovation et la croissance ; ii) l'adaptation des systèmes d'éducation et de formation iii) la création d'un programme de stages de l'Union s'apparentant au programme Erasmus, avec la participation du secteur privé; iv) la qualité de l'enseignement supérieur en Europe, en réduisant les obstacles à la mobilité des étudiants, en améliorant les liens entre les universités et les entreprises et en favorisant l'esprit d'entreprise.

V) Repenser l'Union européenne (au-delà de la gouvernance économique européenne) : le Parlement souligne que **l'Union est à la croisée des chemins**: soit les États membres décident d'unir leurs efforts pour renforcer l'intégration soit la stagnation au niveau décisionnel et les divergences sur le plan économique pourraient mener l'Union à sa désagrégation. Les députés demandent **une union politique et démocratique renforcée** dans laquelle les institutions de l'Union joueront un rôle plus important tant dans l'élaboration que dans la mise en œuvre des politiques communes.

Le Parlement est d'avis que la lutte contre la crise de la dette publique et le renforcement de la compétitivité, de la convergence et de la solidarité de l'Union exigent un transfert de compétences et de dépenses au profit de l'Union. L'Union nécessite **un budget suffisamment important** qui lui permette d'adapter l'euro de façon durable. La résolution rappelle à cet égard les rapports ayant précédé la réalisation de l'union monétaire qui affirmaient que le volume d'un tel budget devrait représenter 2,5 à 10% du RNB.

Les députés estiment enfin que **l'approfondissement de l'intégration économique européenne est nécessaire** afin d'assurer la stabilité de la zone euro et de l'Union dans son ensemble, ce qui rendra nécessaires d'autres évolutions en ce qui concerne : i) la représentation extérieure de la zone euro, ii) le vote à la majorité qualifiée en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés et la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales, iii) l'éventuelle émission commune de dette souveraine et d'euro-obligations pour stimuler la discipline budgétaire, iv) la capacité de l'Union à emprunter, v) un meilleur équilibre entre les politiques économiques et sociales, v) des ressources propres pour le budget de l'Union et les rôles des parlement nationaux et du Parlement européen.